

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 7 mars 2022

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège en séance ordinaire ce lundi le septième (7^e) jour du mois de Mars 2022, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances. La séance est diffusée via la page Facebook de la Municipalité.

Présent (s) : Madame, Lina Lavoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Rémy Gaudreault, Conseiller
Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Assiste également à la séance madame Marcelle Pedneault la directrice générale, greffière-Trésorière.

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (4) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 7 février 2022;
5. Acceptation des états financiers 2021;
6. Appel d'offre pour la réfection de la rue Principale, Rang des Lacs et d'un mur sur de la Forêt;
7. Adoption du rapport des dépenses concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour 2021 ;
8. Demande d'autorisation de passage et d'affichage temporaire pour le Grand Cycliste et le Granfondo de Charlevoix qui aura lieu le 12 juin 2022;
9. Programmation pour TECQ 2019-2023;

10. Modifié la résolution 2019-10-4378 concernant le comité des mesures d'urgences;
11. Inscription au congrès des directeurs généraux 2022;
12. Tarification pour le terrain de jeux 2022;
13. Location d'un chapiteau;
14. Avis de motion et présentation du projet du règlement remplaçant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
15. Élections municipales du 1 Mai 2022 délégation de pouvoir au président d'élection :
16. Varia`
17. Comptes à ratifier de février 2022
18. Comptes à payer de février 2022
19. Salaires à payer de février 2022;
20. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
21. Période de questions allouée aux contribuables;
22. Levée de l'assemblée;

RÉSOLUTION 2022-03-4715

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022

RÉSOLUTION 2022-03-4716

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lina Lavoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 7 février 2021 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5-ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

RÉSOLUTION 2022-03-4717

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte les états financiers 2021 préparé par Monsieur Benoît Côté, de la firme Benoît Côté CPA.

6-APPEL D'OFFRE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, RANG DES LACS ET D'UN MUR SUR DE LA FORÊT

RÉSOLUTION 2022-03

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un appel d'offre pour la réfection de la rue Principale, rang des Lacs et d'un mur sur de la Forêt.

**7-ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES CONCERNANT L'ENTENTE
INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS POUR
2021**

RÉSOLUTION 2022-03-4718

CONSIDÉRANT la réception du rapport des dépenses du service incendie pour l'année 2021 avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

CONSIDÉRANT que la municipalité qui a engagé le moins de dépenses doit compenser l'autre municipalité pour que les dépenses soient réparties également;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a dépensé 25 396.37\$ et que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a dépensé 25124.79\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs doit verser à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts un montant représentant 50% de l'écart des dépenses pour 2021 soit un montant de 135.29\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter le rapport des dépenses du service incendie pour 2021, d'autoriser la directrice générale à signer le rapport.

**8- DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'AFFICHAGE
TEMPORAIRE POUR LE GRAND CYCLISTE ET LE GRANFONDO DE
CHARLEVOIX QUI AURA LIEU LE 12 JUIN 2022**

RÉSOLUTION 2022-03-4719

CONSIDÉRANT une demande de M. Pierre Bouchard, responsable des autorisations pour Le grand prix Cycliste et le Granfondo de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que les cyclistes emprunteront certaines routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cet organisme demande la permission de circuler et de faire de l'affichage pour une épreuve de cyclisme sur route qui aura lieu le dimanche 12 juin 2022;

Il est proposé par la conseillère Lina Lavoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE DONNER une autorisation de passage et d'affichage pour la tenue de l'étape routier du Grand Prix Cycliste et Granfondo de Charlevoix le dimanche 12 juin 2022.

9-PROGRAMMATION POUR TECQ 2019-2023

RÉSOLUTION 2022-03-4720

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux version no. 2 ci-jointe et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés réalistes et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

10-MODIFIER LA RÉOLUTION 2019-10-4378 CONCERNANT LE COMITÉ DES MESURES D'URGENCE

RÉSOLUTION 2022-03-4721

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Danyé Simard et
résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée.

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

FONCTIONS	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile Substitut Substitut	Danye Simard Marie-Paule Boudreault Marcelle Pedneault
Coordonnateur de site Substitut	Marie-Paule Boudreault Lina Lavoie
Responsable Administration Substitut	Marcelle Pedneault Justin Gingras
Responsable Sécurité-incendie Chef policiers sécurité incendie Responsable Communications Responsable Sécurité des personnes Responsable Services aux personnes sinistrées	Daniel Boies Dominic Gagnon Alexandre Girard Tobie Jean Lina Lavoie
Responsable Services techniques Substitut	Conrad Guay Justin Gingras
Responsable Transports Responsable Transports Substitut	Rémy Gaudreault Serge Dufour Justin Gingras
S.Q Parrain Téléphonie	Stéphane Grenier Gatien Aubé

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

11-INSCRIPTION AU CONGRÈS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX 2022

RÉSOLUTION 2022-03-4722

CONSIDÉRANT que le congrès virtuel de l'ADMQ aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Marcelle Pedneault, directrice générale secrétaire trésorière au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 15 au 17 juin 2022 au Centre des Congrès de Québec. Et d'autoriser le paiement de 539,00\$ plus les taxes applicables pour l'inscription et de payer les frais inhérents à ce congrès.

12-TARIFICATION POUR LE TERRAIN DE JEUX 2022

RÉSOLUTION 2022-03-4723

CONSIDÉRANT que les activités du terrain de jeux reprendront en juin 2022 pour une durée de 8 semaines;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lina Lavoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les heures d'ouverture du terrain de jeux seront de 8h00 à 16h00 et ce, du lundi au vendredi. De plus, un service de garde est offert de 7h00 à 8h00 et de 16h00 à 17h. Le terrain de jeux 2022 sera en opération du 27 juin au 19 août 2022. Le tarif pour le camp sera de :

40,00\$ par semaine pour le 1^{er} enfant
35,00\$ par semaine pour le 2^{ème} enfant
30,00\$ par semaine pour le 3^{ème} enfant
Gratuit pour le 4^{ème} enfant

Le service de garde sera de 25\$ par semaine.

13-LOCATION D'UN CHAPITEAU

RÉSOLUTION 2022-03-4724

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire la location d'un chapiteau pour le camp de jour.

14-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT #228-72 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 2022-03-4725

La conseillère Danye Simard donne avis de motion et présente le projet de règlement concernant le remplacement du règlement #228-72 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

15-ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 1 MAI 2022- DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION D'ENGAGER DES DÉPENSES ET DU DÉBOURSÉ DE LA RÉÉRATION DU PERSONNEL D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 2022-03-4726

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est d'office la présidente d'élection et que le 1 mai prochain est la date fixée pour l'élection partielle municipale;

CONSIDÉRANT Qu'à titre de présidente d'élection il incombe au titulaire d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de papeterie et fournitures, d'impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel électoral, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant d'engager des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers présents :

D'ATTRIBUER à la présidente d'élection, Mme Marcelle Pedneault, une délégation de pouvoir lui permettant d'engager les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'élection partielle municipale du 1^{er} mai 2022.

Il est également résolu d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel d'élection suite à l'approbation de la présidente d'élection.

16-VARIA

17- COMPTES À RATIFIER DE FÉVRIER 2022

RÉSOLUTION 2022-03-4727

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	5 268.63 \$
Eau potable :	
Total :	5 268.63 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS.

18 - COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2022

RÉSOLUTION 2022-03-4728

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de février 2021:

Fonds d'administration :	84 287.12\$
Eau potable :	<u>496.04\$</u>
TOTAL :	84 783.16\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2022 au montant de 84 783.16 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 84 783.16 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

19- SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2022

RÉSOLUTION 2022-03-4729

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois février 2022 au montant de 17 922.29\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et
résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de février 2022 au montant de
17 922.29\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 2667, 2670, 2671,
2676, 2679, 2680, 2685, 2686

20- RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

22 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2022-03-4730

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lina Lavoie et résolu à l'unanimité des
Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19h 32

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v.
signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à
l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être
modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 4 avril
2022. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui
précède est sujette à modification lors de cette approbation.